



Division
DPE2

Référence
Mouvement
départemental 2015

Dossier suivi par
Monique VEAUGIER
Téléphone
04 91 99 67 52

Laury REINAUD
04.91.99.67.46
Geneviève BILLO
04.91.9967.47

Fax
04 91 99 67 81

Mél.
Ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le directeur académique des services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré
S/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

S/c de Mesdames et Messieurs les
Principaux de collège

Marseille, le 15 mars 2016

OBJET : Mouvement des Instituteurs et des Professeurs des Ecoles - Année 2016.

Les opérations de mouvement du 1^{er} degré vont bientôt débuter selon les informations indiquées ci-dessous. Les personnels intéressés pourront également consulter le mémento mouvement.

I – Les participants

✓ **Doivent participer obligatoirement au mouvement :**

- les enseignants nommés **à titre provisoire** ;
- les enseignants dont le poste a fait l'objet d'une mesure de carte scolaire ;
- les enseignants qui intègrent les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2016 ;
- les enseignants détachés ayant demandé leur réintégration ;
- les enseignants en congé parental qui reprennent leurs fonctions au plus le 30/9/2016;
- les enseignants qui réintègrent le 1/9/2016 après disponibilité
- **les professeurs des écoles stagiaires en 2015-2016**
ATTENTION : à défaut de participation un vœu départemental sera généré automatiquement sans possibilité de refus.

✓ **Peuvent participer au mouvement :**

- les enseignants nommés **à titre définitif**

✓ **Ne peuvent pas participer :**

- Les enseignants qui réintègrent de congé parental à compter du 01/10/2016.

II – Le calendrier

La saisie des vœux sur SIAM se déroulera **du 22/03/2016 à 9H au 31/03/2016 à minuit, Ces dates doivent être impérativement respectées.** .

En dehors de cette période de saisie, le service du mouvement sera joignable par téléphone **de 13h30 à 17h30, et le mercredi toute la journée.**



III– Postes mis au mouvement

En complément de la présente circulaire, vous trouverez une liste des postes vacants au 1^{er} septembre 2016, tous les autres postes étant réputés susceptibles d'être vacants.

Cette liste des postes servira de base au mouvement informatisé. Cela implique donc que les personnels **renonçant après le 31 mars 2016 à leur retraite, à leur disponibilité ainsi qu'à toute autre position faisant perdre le poste, seront réaffectés à titre provisoire.**

Les personnels actuellement affectés à titre provisoire et qui n'obtiendraient pas de nomination à titre définitif, soit en raison de la non-vacance des postes demandés, soit en raison de leur barème, seront affectés à titre provisoire lors de la deuxième phase du mouvement.

IV – Mode d'expression des vœux

Nouveauté 2016 : les enseignants désirant candidater sur :

- des postes à avis (Référénts de scolarité – Postes en UPE2A)
- postes à recrutement spécifique (direction totalement déchargée en REP+ - ERIP – Coordonnateur REP/REP+ - Ecoles pratiquant la méthode FREINET – certains postes de l'ASH)

doivent compléter l'annexe 13 et l'adresser jusqu'au 18 mars inclus par mail à « ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr ». Ils seront convoqués devant une commission d'entretiens entre le 22 mars et le 1^{er} avril.

1) La saisie des vœux se fera uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM).

Les candidats sont invités à porter une attention particulière à la **fiche technique** jointe en annexe 1, le plus grand soin devant être apporté à la **codification des vœux**.

Les numéros de code des postes figurent dans la 1^{ère} colonne de gauche sur la liste des postes. Ces numéros peuvent correspondre à des vœux précis ou à des vœux globaux géographiques (canton, commune ou arrondissement).

Vous pouvez exprimer **30 vœux maximum** selon l'ordre préférentiel de votre choix, en intercalant vœux précis et vœux globaux.

Votre attention est appelée sur le fait que certaines communes sont très étendues : par exemple, si vous émettez un vœu global sur la commune d'ARLES, vous pouvez être affecté à SALIN DE GIRAUD.

RAPPEL : la saisie des vœux pour les postes de référénts de scolarité et de conseillers pédagogiques se fait uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM).



3/3

2) Accusé de réception

Un accusé de réception comportant les éléments du barème sera envoyé dans les boîtes I-PROF le lendemain de la fermeture du serveur, et **devra être retourné, en cas de contestation uniquement au bureau D.P.E.2 « mouvement », impérativement pour le 8 avril 2016.** Ce document devra être accompagné de toutes les pièces justificatives permettant d'étudier les contestations.

Vous serez prévenus du résultat du mouvement par le biais de votre boîte I-PROF, dans un premier temps du projet d'affectation dans la dernière semaine du mois d'avril, et ensuite du résultat définitif à la suite de la C.A.P.D après le 4 mai 2016.

Les arrêtés d'affectation 2016 seront adressés à la circonscription d'accueil vers le 20 juin 2016. Il vous appartiendra de prendre contact avec le secrétariat afin de retirer votre arrêté, et faire signer votre procès-verbal d'installation le jour de la pré-rentrée **à la date du 1^{er} septembre 2016.**

V – Se renseigner avant de postuler

Préalablement à la saisie de vos vœux, je vous rappelle la nécessité de vous renseigner sur le(s) type(s) de poste(s) pour lesquels vous postulez, et notamment sur les postes à contraintes ou compétences particulières (cf. mémento 2016)

S'agissant de l'A.S.H. il est conseillé de prendre contact avec l'I.E.N. A.S.H. du secteur, ainsi qu'avec le directeur de l'établissement concerné.

RAPPEL :

Les affectations obtenues au mouvement principal ne sont susceptibles d'aucune modification ultérieure.

Sauf avis contraire de leur part, les maîtres affectés à titre provisoire sur un poste **publié et resté vacant** seront affectés à titre définitif s'ils remplissent les conditions. Un courrier, sous couvert de leur I.E.N sera adressé à chaque enseignant concerné.

Le directeur académique

Signé

Luc LAUNAY